

| | | |
|---|---|------------------------------|
| SERVICE / DIVISION | Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille de projets | No SD SD-2024-1022 |
| OBJET | Recommander au conseil de prendre acte du rapport de reddition de comptes du programme d'aide financières aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'exercice 2021-2022 | |
| No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 18-L'Orée-des-bois | | |
| Actions : DÉPÔT RAPPORT FINAL - CONTINGENCES Demande d'achat : Non CT requis : Non | | |

| SERVICE / DIVISION | Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille de projets | No SD SD-2024-1022 | | | | | | |
|---|--|--|---------------------------|---|--|---------------------------|---|---|
| <p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="71 271 212 333"><u>Date</u> 2023-07-11</td> <td data-bbox="261 271 483 333"><u>No résolution</u> CM-20230711-608</td> <td data-bbox="542 271 1516 392"><u>Objet</u> DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE TAPU ET VÉLOCE III</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> ATTENDU QUE le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;</p> <p>ATTENDU QUE le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;</p> <p>ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 3 758 170,86 \$, et que l'aide financière demandée au ministère est de 1 879 085,43 \$;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière de 1 879 085,43 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet APPUYÉ PAR : Paolo Galati</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 1 879 085,43 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);</p> <p>de confirmer sa contribution financière au montant de 1 879 085,43 \$;</p> <p>de s'engager à respecter les modalités d'application en vigueur et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;</p> <p>d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-2838)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="71 1870 212 1932"><u>Date</u> 2021-06-01</td> <td data-bbox="261 1870 483 1932"><u>No résolution</u> CM-20210601-522</td> <td data-bbox="542 1870 1016 1932"><u>Objet</u> ADJUDICATION - CONTRAT SP-30144</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Morasse APPUYÉ PAR : Aram Elagoz</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat SP-30144, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'aménagement de trottoirs et de pistes multifonctionnelles dans diverses rues de la Ville de Laval dans le cadre du plan directeur du réseau piétonnier 2021, contrat 1, pour une période de 120 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Uniroc Construction inc. 2 649 073,33 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-2386)</p> | | | <u>Date</u> 2023-07-11 | <u>No résolution</u> CM-20230711-608 | <u>Objet</u> DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE TAPU ET VÉLOCE III | <u>Date</u> 2021-06-01 | <u>No résolution</u> CM-20210601-522 | <u>Objet</u> ADJUDICATION - CONTRAT SP-30144 |
| <u>Date</u> 2023-07-11 | <u>No résolution</u> CM-20230711-608 | <u>Objet</u> DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE TAPU ET VÉLOCE III | | | | | | |
| <u>Date</u> 2021-06-01 | <u>No résolution</u> CM-20210601-522 | <u>Objet</u> ADJUDICATION - CONTRAT SP-30144 | | | | | | |

| | | |
|---|--|------------------------------|
| SERVICE / DIVISION | Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille de projets | No SD SD-2024-1022 |
| <p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Afin de bonifier l'offre de service sur le territoire lavallois, le Service de l'ingénierie a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant de 1 879 085,43 \$ dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour le projet visant à réduire la largeur de la chaussée carrossable de la 15e Avenue, entre les boulevards Sainte-Rose et Frenette, par l'ajout d'une piste polyvalente du côté ouest.</p> <p>En juillet 2021, une lettre d'annonce (20210318-4) avec les conditions du programme confirme l'acceptation de la demande ainsi qu'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 185 661 \$. Un versement initial de 80% de l'aide a déjà été déposé, soit un montant de 148 529 \$. Le versement final de 20 % sera déposé à la suite de l'approbation de la reddition de comptes, soit un montant de 37 132 \$.</p> <p>Prendre note qu'aucune autre demande d'aide financière n'avait été soumise dans le cadre de ce projet.</p> <p>Résumé (taxes nettes incluses):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total des dépenses 2021-2022: 346 595,52 \$ - Portion subventionnée (50 %): 173 237,76 \$ <p>Les travaux d'aménagement de la piste polyvalente ont permis de réduire la vitesse des véhicules, d'assurer un meilleur partage de l'espace public et de favoriser les déplacements actifs.</p> <p>Les travaux associés à ce programme ont débuté en juillet 2021 et se sont terminés en juillet 2022.</p> | | |
| <p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p> | | |
| <p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>La reddition finale a été validée par le Service des finances.</p> | | |
| <p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p> | | |
| <p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p> | | |
| <p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p> | | |
| <p>REMARQUE(S)</p> | | |

| | | |
|--|--|------------------------------|
| SERVICE / DIVISION | Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille de projets | No SD SD-2024-1022 |
| <p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la résolution CM-20230711-608, la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'est engagée à les respecter;</p> <p>ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;</p> <p>ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de juillet 2021 et se sont terminés au mois de juillet 2022;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none">- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);- le résultat quant aux indicateurs suivants :<ul style="list-style-type: none">- nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1);- nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);- nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3); <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil:</p> <p>de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'exercice 2021-2022 préparés par le Service de l'ingénierie ainsi que le rapport détaillé joint selon les modalités d'application en vigueur;</p> <p>d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et ledit rapport.</p> | | |